

COMMISSION DES COUPES DE LA SOMME
Réunion du Mercredi 12 juillet 2023

Président: M. Pierre Lavalard

Présents : MM. Joël Levecque, Antonio Dos Santos, Jean Marie Warmé, Lionel Herbet, Alain Leclercq, Régis Patte.

Absent excusé: M. Debeauvais Jean François à qui la commission souhaite un bon rétablissement.

Participe à la réunion : Wilfried Leclercq

PROCES VERBAL

La commission adopte le procès-verbal des deux dernières réunions telles que parues sur le site du district.

CONDOLEANCES

La commission présente ses sincères condoléances à la famille de Pierre Martin, Sénateur de la Somme et ancien maire d'Hallencourt.

Elle transmet également ses sincères condoléances à la famille de Romain BRIDOUX, formé à l'US HAM et qui avait ensuite évolué en seniors aux clubs de l'ASP NESLOIS et de l'AAE CHAULNES.

COURRIERS :

- **Mail de l'AS NAMPS MAISNIL :** Amendes feuille de recette du 30/04/23 en Challenge du District. La Feuille de recette étant parvenue après la réunion, la somme de 35€ sera créditée à l'AS NAMPS MAISNIL.
- **Mail de Futsal CAYEUX :** Demande d'annulation d'amende pour absence de délégué noté sur la FMI.
La FMI doit être correctement complétée avec présence des clubs pour la saisie du ou des délégués, la vérification de la FMI aurait dû permettre de vérifier ces données. La Commission ne donnera pas suite à la demande de remboursement.

REMERCIEMENTS AU CLUB DE GAMACHES

Le président Pierre Lavalard et ses collègues remercient sincèrement le club de Gamaches qui a parfaitement organisé les finales de la coupe de la Somme du 29/05/23. Les dirigeants bénévoles qui étaient une trentaine se sont dépensés sans compter pour la réussite de cette journée.
Bravo encore au club de Gamaches.

COUPE DE France

Comme chaque année, notre commission doit procéder au tirage des deux premiers tours de la Coupe de France.

134 clubs sont engagés cette saison. Mais à noter que l'Amiens SC compte tenu de son standing, n'est pas concerné pour ces deux tours.

Cela représente 80% des clubs herbes dans le district.

La commission remercie Wilfried Leclercq qui a parfaitement œuvré pour que les collègues de Pierre Lavalard puissent effectuer le tirage dans les meilleures conditions.

Rencontres du premier tour le dimanche 27 août 2023 à 15 heures sur le terrain du premier nommé :

49 matches à tirer.

Les clubs évoluant en D1 et au-dessus sont exempts du premier tour ainsi que Amiens Rif actuellement en D2. Un dossier étant actuellement en cours, ce club étant le dernier relégué de D1, la commission a décidé d'exempter l'AMIENS RIF.

Le club de l'ASFR Ribemont s'étant retiré au dernier moment fait le bonheur de l'US Béthencourt qui s'est engagé in extrémis.

- **Le tirage des rencontres figure en page 3 du présent PV**
- ***Un arbitre par rencontre à la charge du club recevant***
- Pour toutes les questions d'organisation et de règlementation, vous trouverez en **Annexe « Les informations générales de la phase régionale »** de la Coupe de France.

Calendrier :

- **27 août 2023** : 1^{er} tour de Coupe de France
- **3 septembre 2023** : 2^{ème} tour de coupe de France et 1^{er} tour des challenges CRCA et du District
- **17 septembre 2023** : 3^{ème} tour de Coupe de France et 2^{ème} tour des challenges CRCA et du District.

Prochaines réunions : mardi 29 août à 17h30 et le 7 septembre 2023.

Le Président : Pierre Lavalard



Le Secrétaire : Lionel Herbet



Club recevant		Club visiteur	
Harbonnieres Sc 1	contre	Pont De Metz Fc 1	
Meaulte Fc 1	contre	Plessier Fc 1	PLESSIER FC a demandé à jouer à l'extérieur
Grouches Fc 1	contre	Cartigny Us 1	
Rumigny F.C. 1	contre	Saveuse Asl 1	
Monchy Ol 1	contre	Hangest Sant. Us 1	
Licourt Es 1	contre	Querrieu As 1	
Domart S/Luce As 1	contre	Sailly Saillisel Us 1	
Heudicourt As 1	contre	Rivery Asm 1	
Fouilloy Sc 1	contre	Blangy Fc 1	
Bray Aae 1	contre	Roisel Us 1	
Beauquesne Us 1	contre	Cagny Es 1	
Vers/Selle Es 1	contre	Marchelepote Us 1	
Boves Sc 1	contre	Cardonnette A. 1	
Marcelcave Us 1	contre	Ste Emilie Epehy Es 1	
Cerisy As 1	contre	Daours Us 1	
Prouzel As 1	contre	Roye - Damery Es 1	
Glisy As 1	contre	Amiens Picardie Fc 1	AMIENS PFC a demandé à jouer à l'extérieur
Ercheu Rc 2 1	contre	Estrees Mons Fc 1	
Allonville Us 1	contre	Amiens Pigeonnier 1	
Englebelmer Fr 1	contre	Amiens Ol 1	
Amiens Fc 1	contre	Moislains Usc 1	
Ham Us 1	contre	Ailly Fraternelle 1	
Mericourt L'Abbe Us 1	contre	Sains St-Fusc Ent. 1	
Feuquieres Aae 1	contre	Arrest As 1	
Maisnieres As 1	contre	L'Etoile Av 1	
Hallencourt Ac 1	contre	Nouvion Av 1	
Hautvillers As 1	contre	Cambron Js 1	
Blangy Sep 1	contre	Candas Abc2f 1	
Talmas Fienvillers 1	contre	Chepy Es 1	
Rue As 1	contre	Eaucourt Ol 1	
Millencourt Fr 1	contre	Quend Us 1	
Bouillancourt Us 1	contre	Quesnoy-Mt As 1	
Yvrench Gapennes Ent 1	contre	Lignieres Us 1	
Crecy En Ponthieu Cs 1	contre	Amiens Montieres 1	
Namps Maisnil As 1	contre	Mareuil Caubert Fc 1	
Bernaville Sc 1	contre	Oisemont Fc 1	
Picquigny As 1	contre	Bouttencourt Asic 1	
Vismes As 1	contre	Abbeville Us 1	
Long As 1	contre	Rue-Le Crotoy Fc 1	
Le Boisle Us 1	contre	Le Titre Ent. 1	
Chaussee Tirancourt 1	contre	Béthencourt US 1	
Vron Us 1	contre	Pont Remy Sc 1	
Fienvillers Football 1	contre	Longpre A2lc 1	
Amiens Af 1	contre	Flesselles Us 1	
Harondel Es 1	contre	Abbeville Menchecour 1	
Martainneville Ssep 1	contre	Mers Ac 1	
Belloy S/Se O 1	contre	St Ouen Portug Usc 1	
Dreuil F. 1	contre	St Sauveur As 80 1	
Neuilly L'Hopital Us 1	contre	Woignarue Co 1	

Coupe de France 2023 - 2024

Informations générales de la phase Régionale – Tour 1 à 6

Les six premiers tours de la coupe de France sont sous la responsabilité de la LFHF.

Pour cette édition, La ligue des Hauts de France doit qualifier 21 équipes pour participer au 7^{ème} tour.

Sommaire

1. Engagement
2. Calendrier
3. Entrée dans la compétition
4. Tirages au sort
5. Equipements
6. Remplacement des joueurs
7. Désignation des terrains
8. Qualification des terrains
9. Arbitrage
10. Discipline
11. Suspension
12. Frais d'organisation
13. Billetterie
14. Feuille de recette

1. Engagement

Les clubs déposeront leur engagement via Footclub au plus tard le 15 juin 2023.

Du 15 au 30 Juin, possibilité de s'engager via un mail de la boite officielle du club à competitions@lfhf.fff.fr

Après le 30 juin 2022, l'engagement sera sur liste d'attente et pris en compte en fonction de la date d'arrivée dans les cas d'un désistement ou d'un forfait d'une équipe d'un même district.

Une fois le tirage au sort du 1^{er} tour réalisé, plus aucune modification ne sera effectuée.

2. Calendrier

1^{er} Tour : Dimanche 27 Août 2023

2^{ème} Tour : Dimanche 3 Septembre 2023

3^{ème} Tour : Dimanche 17 Septembre 2023 (tirage au sort le jeudi 7 septembre 2023)

4^{ème} Tour : Dimanche 1^{er} Octobre 2023 (tirage au sort le jeudi 21 septembre 2023)

5^{ème} Tour : Dimanche 15 Octobre 2023 (tirage au sort le jeudi 5 octobre 2023 pour les 5^{ème} et 6^{ème} tours)

6^{ème} Tour : Dimanche 29 Octobre 2023

Les dates des tirages au sort restent à confirmer

3. Entrée dans la compétition (en fonction des engagements)

Les clubs participant au championnat National feront leur entrée au 5^{ème} Tour

Les clubs participant au championnat National 2 feront leur entrée au 4^{ème} Tour

Les clubs participant au championnat National 3 feront leur entrée au 3^{ème} Tour

Les autres clubs pourront faire leur entrée au 1^{er} tour en fonction du nombre de matchs à disputer.

	Qualifiés du tour précédent	Entrées	Total	Nombre de qualifiés	Entrées des équipes de
3 ^{ème} Tour	316	8	324	162	National 3
4 ^{ème} Tour	162	6	168	84	National 2

5 ^{ème} Tour	84	0	84	42	National 1
6 ^{ème} Tour	42	0	42	21	

4. Tirages au sort

Les tirages au sort des 2 premiers tours sont laissés à l'initiative de chacun des districts.

Chaque district devra qualifier pour le 3^{ème} tour un nombre d'équipes défini comme suit pour atteindre le nombre de 316 :

1. Aisne : 33 équipes
2. Artois : 51 équipes
3. Côte d'Opale : 45 équipes
4. Escaut : 58 équipes
5. Flandres : 48 équipes
6. Oise : 39 équipes
7. Somme : 42 équipes

Les tirages au sort des 4 autres tours (du 3^{ème} au 6^{ème}) sont réalisés au niveau de la Ligue.

Ils sont réalisés en Présentiel et/ou en distanciel.

Les qualifiés sont répartis en groupe homogène selon les critères suivants :

1. Répartition géographique
2. Niveau de compétition

Le nombre de groupes varie à chaque tour

1. 4 groupes au 3^{ème} tour
2. 3 groupes au 4^{ème} tour
3. 2 groupes au 5^{ème} tour
4. 1 groupe au 6^{ème} tour

5. Equipements

A partir du 4^{ème} tour, les équipes reçoivent une dotation de la FFF qui comporte un équipement complet (shorts – maillots – chaussettes) qu'ils doivent obligatoirement utiliser.

6. Remplacement des joueurs

Il est fait application de l'article 91 du RP de la LFHF

Par dérogation prévu à l'article 144 des RG de la FFF,

Dès le premier tour les équipes peuvent aligner 16 joueurs (dont deux gardiens de but) sur la feuille de matches et 3 joueurs maximum peuvent être remplacés et peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain. Cette disposition est applicable **aux 2 premiers tours de la coupe de France.**

A compter du 3^{ème} tour, le changement permanent n'est plus autorisé.

7. Désignation des terrains

Le choix des terrains sera déterminé selon l'ordre suivant :

1. S'il existe au moins deux divisions d'écart, la rencontre se déroulera sur le terrain du club hiérarchiquement inférieur.
2. Sur le terrain du club qui s'est déplacé le tour précédent dans cette coupe. Le fait de ne pas participer au tour précédent (exempt) est considéré comme recevant.
3. Si les 2 équipes ont joué sur leur terrain ou se sont déplacées, c'est le club tiré en premier qui recevra.

8. Qualification des terrains

Pour les deux premiers tours de l'épreuve, tous les clubs de la ligue et des districts sont habilités à s'engager en coupe de France et à recevoir sur leur terrain de jeu habituel, classé.

A partir du 3^{ème} tour, les rencontres doivent obligatoirement avoir lieu sur un terrain classé en niveau T1, T2, T3, T4, T4SY, T5, T5SY.

Le club tiré en premier dispose d'un délai de 48 heures pour trouver, si nécessaire, un terrain de repli classé. A défaut, le match sera inversé à condition que le terrain présenté remplisse les conditions. Toutefois si la rencontre ne concerne que des clubs de district, exceptés les clubs de D1 (plus haut niveau du championnat District), le club recevant est habilité à utiliser son terrain de jeu classé.

9. Arbitrage

Pour les deux premiers tours, les désignations seront effectuées par chacun des districts pour les rencontres qui les concernent.

1 arbitre par rencontre sera désigné

3 arbitres pourront être désignés à la demande d'un des 2 clubs qui aura à sa charge les frais de ces 2 arbitres ou sur décision de la commission compétente.

A partir du 3^{ème} tour, 3 arbitres officiels seront désignés pour toutes les rencontres.

10. Discipline / Réserves

La gestion des dossiers disciplinaires et juridiques seront réalisés par les commissions de la Ligue des hauts de France pour l'ensemble des 6 tours.

11. Suspension

Le contrôle de la non-participation des joueurs suspendus sera de la responsabilité de chaque district pour les 2 premiers tours puis de la ligue à partir du 3^{ème} tour.

12. Frais d'organisation

Le club recevant prend à sa charge l'ensemble des frais d'organisation

13. Billetterie

Pour les 2 premiers tours, le club recevant effectue la recette avec ses tickets d'entrée.

A partir du 3^{ème} tour, les entrées sont obligatoires pour les clubs recevant, les tickets d'entrées sont fournis par la ligue et doivent être utilisés. Le prix minimum des places est fixé à 3 euros jusqu'au 6^{ème} tour.

14. Feuille de recette

Pour les 2 premiers tours, de la recette brute seront prélevés

Les frais d'arbitrage

Les frais du délégué officiel, si désigné

Le reste sera réparti à parts égales entre les deux clubs.

En cas de déficit, celui-ci sera supporté uniquement par le club recevant

A partir du 3^{ème} tour, de la recette brute seront prélevées

Les frais d'arbitrage

Les frais du(des) délégué(s) officiel(s)

La part de la ligue, soit 20 % de la recette brute avec un minimum de

30 Euros pour le 3^{ème} et le 4^{ème} tour

50 Euros pour le 5^{ème} et le 6^{ème} tour

Le reste représente la somme à répartir comme suit

En cas de bénéfice : il sera réparti à parts égales entre les clubs

En cas de déficit : il sera supporté par le club recevant